

## CAPN ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS (22-24 mai 2012)

Lors de la déclaration liminaire, les élus SNESUP- SNES - SNEP de la FSU ont exprimé leurs attentes quant aux changements espérés concernant le travail de la CAPN, souhaitant que l'administration se place de nouveau en arbitre entre les enseignants et les responsables hiérarchiques chargés de leur évaluation et de leur avancement. Les élus ont rappelé nos revendications :

- avancement au meilleur rythme pour tous et l'intégration de la hors classe dans la grille indiciaire de la classe normale, qui, au vu du fonctionnement actuel, est le mode d'avancement le plus juste et le plus efficace.
- mise en place dans le supérieur d'une commission paritaire au niveau local sur les opérations de gestion de carrière des PRAG-PRCE.
- passage du contingent des nominations dans le corps des agrégés par liste d'aptitude de 1/7<sup>ième</sup> à 1/5<sup>ième</sup> des titularisations dans le corps des agrégés.

Ils ont, en outre, soulevé les problèmes de représentativité, si la décision était prise de ne pas convoquer aux CAPN ou CAPA les élus dont la situation personnelle pouvait être examinée. Ainsi tous les élus promouvables à la hors classe ne pourraient siéger aux CAPN ou CAPA d'accès à ce grade, ce qui réduirait les représentants du personnel aux seuls agrégés hors classe (ou aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> échelons), c'est-à-dire quasiment aucun...

Ils ont enfin rappelé que les procès verbaux des CAPN devaient restituer l'ensemble des commentaires faits en commissions sur les cas individuels et dénoncé le « parachutage » de candidats sur la liste d'aptitude.

### En chiffres

Rappelons l'extrême difficulté de cette voie d'accès au corps puisque le taux de promotion (262 nominations sur 12389 candidatures) est de 2,11% (2,42% en 2011). Précisons encore que nous pouvons comptabiliser 150 045 ayants droit et 1379 propositions rectorales dont 194 (soit 14 %) pour le supérieur.

Rappelons la baisse des possibilités de promotion : 380 postes en 2003, 262 cette année (second degré et supérieur confondus) soit une baisse de 31%. Cette baisse est liée au nombre de postes aux concours de l'agrégation avec certaines disciplines réellement sinistrées, raison supplémentaire pour exiger le passage du contingent de 1/7<sup>ième</sup> à 1/5<sup>ième</sup> des titularisations.

Dans ce contexte très difficile, le travail des élus a permis d'obtenir 19 nominations (contre 17 propositions de l'administration en début de CAPN ) et une liste complémentaire, soit 7,25 % de l'ensemble. Ce résultat doit être comparé avec la part des PRCE parmi les certifiés promouvables (2 % seulement). Le Sup n'est pas globalement pénalisé, même si l'on constate de grandes variations selon les disciplines.

Les élus ont fait remarquer que ce sentiment trouvait certainement son origine dans l'écart entre le nombre important de propositions rectorales, de nature à nourrir des espoirs excessifs, et le nombre de promotions.

### Modalités de promotion

Les élus ne sauraient que trop conseiller aux candidats à la liste d'aptitude de :

- compléter leur CV au mieux en mettant en valeur leur implication dans des projets de formation, dans la participation aux oraux de concours interne ou externe, dans des tâches administratives, ou encore l'obtention d'un doctorat ou l'existence de publications.
- rédiger une lettre de motivation, mettant en avant les aspects décrits ci-dessus et mettant en perspective la notion de reconnaissance et d'évolution de carrières.
- d'avoir passé les concours externe ou interne : le fait d'être bi-admissible au concours de l'agrégation est un critère important ou même simplement celui d'avoir fait la démarche d'essayer.
- demander à rencontrer l'inspection en vue de leur proposition sur cette liste ou demander une visite à l'inspection sous couvert du chef d'établissement.
- joindre à leur dossier une lettre de recommandation de leur président d'université ou de leur directeur d'UFR ou un avis de notation récent.
- revendiquer localement la mise en place de commission paritaire pour les PRAG -PRCE dans les universités.

L'inspection ne souhaite pas promouvoir exclusivement des professeurs particulièrement méritants, mais aussi, et surtout, recruter des professeurs qui pourront se consacrer assez longuement à leur nouvelle carrière. Il en ressort que la promotion de collègues en fin de carrière doit être discutée et argumentée en CAPN. Néanmoins ces promotions sont obtenues dans un nombre très significatif de cas. Aussi les éléments cités ci-dessus sont-ils primordiaux.

Si la plupart des inspections générales sont sensibles à l'amertume des collègues face à un manque réel de reconnaissance, de nombreux professeurs très expérimentés n'obtiendront jamais cette promotion.

## Travail des élus

A partir des éléments fournis par l'administration, nous avons vérifié toutes les situations : classement en sortie de CAPA, éléments des dossiers des candidats, nombre de propositions dans le supérieur par discipline...

Nous avons bien évidemment été vigilants sur les cas pour lesquels nous avons été sollicités par les syndiqués (fiche syndicale, mel, téléphone...) en interrogeant scrupuleusement l'administration.

Rappelons qu'il faut souvent de très longues années pour qu'une candidature aboutisse. Nous attirons donc particulièrement l'attention des commissaires académiques sur les fréquentes erreurs d'interprétation : le fait qu'un collègue, bien classé et/ou assez âgé, ne soit pas promu n'indique aucunement qu'il ne le sera jamais. **Il est donc inopportun, sauf indication claire de l'inspection générale (transmise aux recteurs par les IPR), de retirer des listes des CAPA des collègues qui y séjournent depuis 6 ou 7 ans, voire plus car le critère de durée d'inscription sur les listes compte !**

Les collègues doivent faire acte de candidature pour que les dossiers soient traités par les CAPA. A ce titre ils doivent constituer un dossier des plus complets. C'est le rôle des commissions locales, que nous devons partout mettre en place, de faire en sorte que les présidents d'université les transmettent aux recteurs. Il n'est pas inutile de prendre contact avec l'IPR pour qu'il ne puisse arguer de sa méconnaissance de la candidature en CAPA. Il faut ensuite impérativement que tous les candidats retenus par les CAPA se fassent connaître de l'inspection générale.

**N'oubliez pas de nous adresser le double de votre correspondance et votre dossier et de nous tenir informés de toutes vos démarches afin de défendre votre cas au mieux lors des CAPA et CAPN.**

## Effet de la promotion

Les arrêtés d'intégration dans le corps des agrégés ont été pris par le ministère et vont être transmis. La promotion sera effective à compter du 01/09/2012

Les commissaires paritaires nationaux

Corinne Terreau - Lionel Dutheil

## Répartition par discipline

Discipline	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Lettres modernes	3	3	2	3	2	3	2	1	1
Philosophie	1	1	1	1	1	2	3	1	2
Lettres classiques	1	1	0	1	2	1	0	0	0
Allemand	0	1	0	0	0	0	1	1	1
Anglais	6	5	6	4	4	5	4	5	7
Italien	1	0	0	0	0	0			
Chinois	0	0	0	0	0	0			
Espagnol	0	0	1	0	1	0	0	1	0
Histoire- Géographie	1	2	1	3	1	5	2	3	2
SES	1	1	0	0	0	0	0	0	1
SVT	1	2	1	0	0	1	1	1	2
Mathématiques	1	2	2	3	1	5	7	8	7
Physique	2	2	2	3	2	4	5	3	2
Musique	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Arts plastiques	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Arts appliqués	0	0	0	0	0	0	0	0	1
EPS	1	1	4	2	2	2	3	5	5
Génie civil	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Génie électrique	0	1	0	0	0	0	1	1	1
Génie mécanique	0	1	0	0	0	0	1	0	1
Génie biologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mécanique	0	0	1	0	0	1	0	0	1

Économie gestion	<b>0</b>	1	1	1	2	3	1	1	3
Total	<b>19</b>	24	22	22	19	33	31	32	39

## Répartition par académie

Académie	<b>2012</b>	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Aix-Marseille	<b>0</b>	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0
Amiens	<b>1</b>	2	0	1	0	2	3	0	5	1	3
Besançon	<b>0</b>	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Bordeaux	<b>1</b>	1	0	1	1	2	1	1	1	3	0
Caen	<b>0</b>	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0
Clermont-Ferrand	<b>0</b>	0	0	0	0	1	0	2	0	2	3
Corse	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créteil	<b>2</b>	1	2	2	5	3	0	2	4	5	3
Dijon	<b>0</b>	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Grenoble	<b>1</b>	2	2	1	2	1	1	3	1	1	2
Guadeloupe	<b>1</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Guyane	<b>0</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Lille	<b>1</b>	2	0	2	0	2	1	2	4	1	4
Limoges	<b>0</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	<b>1</b>	2	1	2	0	2	3	3	3	1	6
Martinique	<b>0</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Mayotte	<b>1</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	<b>0</b>	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1
Nancy-Metz	<b>2</b>	0	2	1	1	3	0	4	1	0	2
Nantes	<b>1</b>	1	0	2	1	2	3	2	1	0	1
Nice	<b>1</b>	1	0	1	0	1	2	0	1	0	2
Orléans-Tours	<b>1</b>	1	1	0	0	0	1	2	3	0	1
Paris	<b>1</b>	0	4	1	3	3	3	0	0	3	1
Poitiers	<b>1</b>	1	1	1	0	0	0	2	3	1	0

Reims	<b>0</b>	0	1	2	0	2	1	1	1	1	1
Rennes	<b>2</b>	1	0	1	2	0	0	1	1	2	1
Réunion	<b>0</b>	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Rouen	<b>0</b>	2	1	0	1	1	3	1	5	1	0
Strasbourg	<b>0</b>	1	0	0	1	2	2	1	1	0	0
Toulouse	<b>1</b>	0	0	0	0	1	0	1	2	2	1
Versailles	<b>0</b>	4	0	2	0	3	5	1	0	1	3
Total	<b>19</b>	24	22	22	19	33	31	32	39	27	37